

**Municipalité de Normétal  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de  
Normétal, située au 59, 1<sup>re</sup> Rue, à la salle de l'hôtel de ville,  
le 14 janvier 2025 à 19 h 30**

Sont présents : MM Nestor Dubé, conseiller # 1  
Patrice Morin, conseiller # 2  
Gérald Lamoureux, conseiller # 3  
Steve Lamoureux, conseiller # 5  
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4  
Vacant # 6

Est absent : M. Ghislain Desbiens, maire

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 30.

2025.01.01

**2. Ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

**3. Procès-verbaux**

2025.01.02

**3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024.

Approuvée unanimement

2025.01.03

**3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 tenue à 19 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024 à 19 heures.

Adoptée unanimement

**2025.01.04**      **3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 tenue à 19 h 15 portant exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme des immobilisations 2025-2026-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 tenue à 19 h 15 portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-206-2027.

Adoptée unanimement

**4. Trésorerie**

**2025.01.05**      **4.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses**

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 décembre 2024.

**2025.01.06**      **4.2 Liste des dépenses incompressibles**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 14 janvier 2025;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Décembre 2024 totalisant 28 623,25\$ et représenté par les chèques L2400175 à L2400182.
- Janvier 2025 totalisant 3 850,09 \$ et représenté par les chèques L2500001 à L2500005.
- **IL EST RÉSOLU** d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers et des élus pour les semaines 51 à 53 de l'année 2024 totalisant 20 910,89 \$.
- **IL EST RÉSOLU** d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers pour les semaines 1 et 2 de l'année 2025 totalisant 16 952,78 \$.

Adoptée unanimement

**2025.01.07**      **4.3 Approbation du paiement des factures à payer**

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Décembre 2024 totalisant 44 240,77 \$ et représenté par les chèques L2400175 à L2400182; P2400535 à P2400551.
- Janvier 2025 totalisant 43 137,42 \$ et représenté par les chèques C2500001 à C2500003; L2500001 à L2500005; P2500001 à P2500020.

Adoptée unanimement

## **5. Correspondance**

<b>Correspondant</b>	<b>Description</b>
MAMH	Aide financière de 1 000 \$ pour les travaux de peinture du plancher à la caserne.
Emploi d'été Canada	Confirmation de réception de la demande.
Commission des transports	La mise-à-jour annuelle au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds doit être fait sur le site au plus tard le 18 février 2025.

## **6. Règlement**

Aucun

## **7. Avis de motion**

Aucun

## **8. Rapport des comités**

Aucun

## **9. Voirie municipale**

Aucun

## **10. Affaires nouvelles**

2025.01.08

### **10.1 Entente relative à la fourniture de services en matière de prévention des incendies pour les municipalités non-membres du regroupement incendie de La Sarre**

Reporté. Jean-Guy Perreault une personne de Chibougamau pour VVB.

2025.01.09

### **10.2 Résiliation du contrat de sous-traitance pour l'entretien des sentiers pédestres et de ski de fond avec la compagnie Mini-travaux sylvicoles 9207-8641 Québec Inc. pour des raisons de santé**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel Lamarche, président de la compagnie Mini-travaux sylvicoles 9207-8641 Québec Inc., ne peut plus exécuter, pour l'instant, les clauses du contrat de sous-traitance intervenue avec la Municipalité de Normétal, pour des raisons de santé;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu

**DE PROCÉDER** à la résiliation dudit contrat et ce, jusqu'à son rétablissement;

**D'OFFRIR** à M. Michel Lamarche nos vœux de prompt rétablissement.

Adoptée unanimement

2025.01.10

### **10.3 Contrat de sous-traitance pour l'entretien des sentiers pédestres et de ski de fond**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal doit procéder au remplacement de la compagnie Mini-travaux sylvicoles 9207-8641 Québec Inc. pour effectuer l'entretien des sentiers pédestres et de ski de fond, pour des raisons de santé de M. Michel Lamarche;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre est affichée sur la page Facebook de la municipalité ainsi qu'auprès de Postes Canada;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'autoriser la direction générale à conclure une entente sous forme de contrat de sous-traitance pour l'entretien des sentiers pédestres et de ski de fond;

**II EST RÉSOLU D'AUTORISER** la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de sous-traitance.

Adoptée unanimement

**2025.01.11**      **10.4 Attribution d'une heure de location gratuite au Centre Norbec pour la compagnie Amex Exploration Inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise *Amex Exploration Inc.* agit à titre de bailleur de fonds majoritaire dans le développement de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise soutient financièrement les différents organismes de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyée par monsieur Patrice Morin;

**QUE** sous la recommandation de la chargée de projets, la Municipalité de Normétal octroi une heure de location gratuite par semaine pour la patinoire du Centre Norbec à la compagnie Amex Exploration inc. et leurs employés pour la saison 2025;

**QUE** l'horaire soit convenu entre les parties sans interférer aux activités quotidiennes du centre.

Adoptée unanimement

**2025.01.12**      **10.5 Affichage du poste de chargé de projets**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de chargé(e) de projet est vacant;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'afficher le poste de chargé de projets sur la page Facebook de la municipalité, dans le journal Le Vrai Citoyen ainsi que sur les babillards de Postes Canada et de la municipalité.

Adoptée unanimement

**2025.01.13**      **10.6 Adoption du budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi déposé le 2 décembre 2024 et contribution municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec (SHQ) par le biais de l'Office d'habitation Lac-Abitibi transmet à la Municipalité de Normétal son budget révisé et approuvé pour 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget révisé et approuvé est en date du 2 décembre 2024 pour l'année financière 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget déposé le 2 décembre 2024 et accepter de verser à l'OH sa contribution annuelle (soit 10 % du déficit);

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

**D'APPROUVER** le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi fixant les dépenses à 84 171 \$ et le déficit à 8 417 \$ pour la municipalité.

Adoptée unanimement

**2025.01.14      10.7 Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Normétal doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Normétal de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu :

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Adoptée unanimement

**2025.01.15      11. Période de questions**

Période de questions. Il est 19 h 47.

**2025.01.16      12. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

**2025.01.17      13. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de levée l'assemblée, il est 19 h 55.

Adoptée unanimement

\_\_\_\_\_  
Monique Bouchard, mairesse-supl.

\_\_\_\_\_  
Lyne Blanchet, greffière-trésorière